

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mars 2010 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel JOULIN, Maire.

Étaient présents : Mme ALLARD, MM. THENIER, CHARTIER, HORNOY, MAILLET, Mme PASSE, M. BARANGER, Mmes DABIN, BOUTIN, FROGER, GUILLAUT, LEROY, M. LECROIX, Mme GONEL, M. ROBERT, Mme NICO, M. LEMIRE, Mme GUIRLINGER.

Absents excusés : M. GOUPILLE, M. HOJET, Mme HAMARD procuration à M. LEMIRE, M. GUILLOU procuration à Mme GUIRLINGER.

Secrétaire de séance : Mme DABIN

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté sans observation.

Le Maire a présenté les arrêtés pris dans le cadre de ses délégations d'attribution :

- Approbation des marchés des entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement des services techniques municipaux. Montants : 638 275,45 € TTC ;
- Approbation de l'avenant n° 1 au marché du lot n° 3 Ouvrages Bois avec l'entreprise AD Pose Collectivités pour la restauration écologique du Marais des Prés d'Amont. Montant : 892,22 € TTC.
- Approbation du marché d'études en vue de la maîtrise d'oeuvre et de l'aménagement des rues Bourgalin et du Moulin avec le Bureau d'Etudes Anjou Maine Coordination. Montant : 6 420,13 € TTC.

### 1. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS

- C.C.V.L.A. (réunion du 19/1/2010)  
Les points suivants ont été évoqués :  
La Biennale du Fleuve Mékong qui se tiendra les 5 et 6 juin 2010.  
L'approbation des plans d'actions touristiques du Pays Loire Angers 2010 à 2012 et la décision de retrait de la CCVLA du Pôle Touristique International de Saumur dans un souci de cohérence territoriale.  
L'approbation du Contrat de Territoire Habitat avec le Département ainsi que la validation des actions relevant du ressort de la CCVLA.  
La modification des statuts de la CCVLA en matière d'habitat, de logement social, de tourisme et de siège social.  
L'aide exceptionnelle en faveur des sinistrés d'Haïti  
La liquidation de l'EARL Fargetton sur la zone horticole de Brain et les contacts en cours avec une société horticole pour la reprise des serres laissées vacantes.  
La subvention de fonctionnement sollicitée par le CLIC Loire Authion avec une récapitulation des aides versées par chaque commune à cette structure (Brain : 0,60 €/hab en 2010).  
Les axes de travail retenus en termes de communication de la CCVLA.
- Comité de pilotage du Marais des Prés d'Amont (réunion du 10/2/2010)  
M. ROBERT a commenté les aménagements à envisager aux alentours du site du Marais des Prés d'Amont : aménagement de la zone d'accueil, restauration du pont enjambant le grand fossé, régalage de terre, enlèvement de matériels hydrauliques et autres ouvrages obsolètes.  
Une liaison pédestre du site avec les rives de l'Authion a été évoquée afin de permettre une jonction avec le sentier d'interprétation existant allant de Brain à Corné.

Dans le cadre de la valorisation pédagogique du site, M. ROBERT a rappelé les contacts établis avec les équipes enseignantes des établissements scolaires de Brain. Il a précisé que des temps de formation peuvent leur être proposés par le Parc Naturel Régional.

M. ROBERT est également revenu sur l'organisation de la Semaine du Marais en reprenant les différentes animations qui seront proposées du 25 au 29 mai 2010 (ballades littéraires, recueil de témoignages sur le Marais, ateliers de peinture sur bois).

M. CHARTIER a évoqué l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite en se référant à une étude menée par le Comité Tourisme de la CCVLA portant sur l'accessibilité sur les parcours de randonnée.

Il a été rappelé que le droit de chasse n'était pas autorisé sur le site. Toutefois, le piégeage des nuisibles à l'aide de cages était admis. En revanche, la question des battues aux nuisibles semble ne pas avoir été définitivement tranchée.

- Comité Information Communication Internet (réunions des 16 et 23/2/2010)

M. HORNOY a dressé le bilan des consultations sur le site Internet de la Commune qui sont en hausse constante. Les consultations mensuelles sont passées de 1000 à 1500 visiteurs en 2008 à 1500 à 2000 en 2009. Il rappelle la nécessité de poursuivre le travail de mise à jour de cet outil qui suscite l'intérêt de tous. Le Flash Infos a été distribué sur l'ensemble du territoire communal début mars.

- Comité Culture (réunion 3/3/2010)

Mme GUIRLINGER a mis en avant la réussite des deux dernières conférences débat sur « L'aventure himalayenne » de MM. DABIN et THENIER et « A bicyclette autour de la Baltique » par M. BARTHE. Le bilan de la projection du film pour enfants «Les voyages de Gulliver » reste mitigé. Le choix de la date et de l'horaire (samedi en soirée) semble peu propice (activités sportives des enfants, durée du film...) et nécessitera d'être pris en compte lors d'animations ultérieures à destination du jeune public.

Au niveau de la communication, l'agenda culturel sera distribué tous les trimestres avec le bulletin ou le Flash Info.

La préparation des animations pour le deuxième semestre 2010 est en cours. D'ores et déjà, un concert donné par l'orchestre David d'Angers est prévu dans l'église de Brain le 21 novembre 2010.

Les interviews de personnes témoins de la guerre 1939/45 touchent à leur fin.

## **2.PRESENTATION DU BILAN SOCIAL DE L'ANNEE 2009**

Mme ALLARD a dressé les bilans financier et moral des 8 domaines d'intervention de l'action sociale communale :

- Dépenses festives
- Secours aux personnes
- L'aide à l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Le portage de repas à domicile
- La banque alimentaire
- La participation au FSL (Fonds de Solidarité logement)
- Subvention au CLIC (Comité Local d'Insertion et de Coordination)
- Adhésion à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).

Comme le conseil municipal l'avait souhaité, les économies réalisées sur les dépenses dites « festives » (Repas des Aînés, Colis Noël, Semaine Bleue) ont permis de recentrer les actions du CCAS sur les aides et secours aux personnes ainsi que sur les subventions aux services d'accompagnement qui sont apparues en raison de la conjoncture économique de l'année 2009. Mme ALLARD informe le conseil qu'un véhicule neuf réfrigéré a été acquis pour le portage de repas à domicile et des colis de la Banque Alimentaire. Mme ALLARD souligne que le début

d'année 2010 est marqué par un net accroissement des demandes d'aides et des secours par rapport à 2009.

### **3. INDEMNITES DES ELUS**

La loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures a modifié l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales en spécifiant que les indemnités de fonction des maires et des adjoints sont calculées par référence à la population totale, et non plus municipale, résultant du dernier recensement.

La commune de Brain sur l'Authion compte une population municipale de 3401 habitants et une population totale de 3695 habitants. De ce fait, les indemnités de fonction des élus doivent donc désormais être versées dans la limite d'une enveloppe financière calculée non plus selon la strate de population comprise entre 1000 et 3499 habitants, comme cela est le cas depuis avril 2008, mais selon la strate de population comprise entre 3500 et 9999 habitants.

M. JOULIN a souhaité, de plus, que les conseillers municipaux, même non titulaires d'une délégation de fonction, puissent bénéficier d'une indemnité. Une proposition a donc été présentée avec une légère revalorisation des indemnités de fonction des maire, adjoints et conseillers municipaux délégués ainsi que l'instauration d'une indemnité pour les autres conseillers municipaux égale à la revalorisation des indemnités préalablement citées.

M. LECROIX a estimé « mal venue » cette proposition dans une période où des familles rencontrent un certain nombre de difficultés liées à la conjoncture économique difficile. Il a été rejoint par M. BARANGER qui lui s'est placé sur le point de vue du bénévolat dans le cadre de sa mission au service des administrés.

Le Conseil Municipal, a adopté cette proposition par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE (MM. BARANGER et LECROIX) et 6 abstentions (MM. THENIER, MAILLET, Mme PASSE, DABIN, FROGER, M. ROBERT).

### **4. EXTENSION DE LA DELEGATION DE FONCTIONS D'UN ADJOINT**

M. JOULIN a fait part au conseil municipal que ses ennuis de santé l'ont conduit à confier une partie de ses fonctions en matière d'orientations, de préparation du budget principal de la commune à M. CHARTIER. Il expose donc au conseil municipal qu'il envisage d'étendre de ce fait la délégation de fonction de M. CHARTIER au domaine des finances communales (élaboration et suivi des orientations budgétaires et du budget communal, suivi des opérations financières et des études sur les finances communales...). Le conseil municipal a émis un avis favorable à cette proposition. Un arrêté d'extension de délégation au profit de M. CHARTIER sera donc rédigé dans ce sens.

### **5. BUDGET 2010**

Le budget 2010 a été approuvé à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 375 675,53 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 673 368,63 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement des produits des contributions directes et autres taxes (994 624 €), des dotations de l'Etat (911 015 €), les produits de service (147 600 €) ainsi que les revenus des immeubles (103 000 €).

Les dépenses se répartissent entre :

- les charges de personnel (770 000 €),
- les charges à caractère général (538 352 € dont 75 000 € pour l'entretien de la voirie et 60 000 € pour l'entretien des bâtiments),
- les autres charges de gestion courante (452 216 €),
- les charges financières (intérêts de la dette : 40 000 €) en nette diminution par rapport à l'exercice 2009

Une somme de 518 597 € a pu être dégagée pour le virement à la section d'investissement.

En investissement, les principales dépenses sont consacrées à :

- l'aménagement des services techniques municipaux (371 981 € de report de 2009 + 350 000 €) et 20 000 € d'acquisition de matériels, rayonnages divers,
- travaux de voirie (170 000 € rues Bourgalin et du Moulin, route du Bas Roissé et travaux de mise aux normes pour l'accessibilité) + le report de crédits de 2009 : 22 514,39 €,
- l'aménagement du site du Petit Marais : 25 200 € + 49 464 € de reports de crédits 2009.
- les achats de matériels informatiques, de mobilier, d'outillage : 27 786 €.
- Etudes d'aménagement rue de la Croix de Bois et de logements dans le Presbytère (10 000 €), élaboration du P.L.U. (20 000 €)
- Acquisition d'une tractopelle et distributeur de sable (41 400 €)
- Aménagements dans les différents bâtiments (56 700 €), illuminations de fin d'année 4 500 €

Le financement des investissements est assuré entre autres par la reprise des excédents antérieurs, les subventions de l'Etat et des collectivités (196 661 €), le fonds de compensation de la T.V.A. (100 000 €) et un emprunt de 437 521 €.

M. JOULIN a tenu à souligner que compte tenu d'une gestion rigoureuse, les impôts locaux n'augmenteront pas en 2010 (taux communal inchangé par rapport à 2009). Les finances de la commune sont bonnes, le receveur municipal l'a confirmé lors de la réunion d'élaboration du budget le 15 mars 2010 (dette de 362 €/hab. pour la commune, moyenne départementale : 572 €/hab. et moyenne régionale : 797 €/hab.).

M. JOULIN indique que la contribution communale à l'économie et à l'emploi sera très importante cette année : budgets de fonctionnement en bâtiments : 60 000 €, en voirie : 75 000 € et des investissements de plus de 1 670 000 € dont 462 000 € de reports 2009.

Il convient de poursuivre dans cette voie pour réaliser le programme d'investissements prévu en début de mandat sur lequel le conseil municipal a été élu. M. JOULIN a ajouté en outre que la CCVLA va vraisemblablement lever un impôt « ménage » sur la taxe d'habitation et le foncier bâti.

## **6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.V.L.A.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Loire Authion visant à intégrer :

- des compétences nouvelles en matière d'habitat dues au contrat de territoire Habitat avec le Département,
- une modification de la compétence en matière de logements sociaux,
- une modification de la compétence en matière de tourisme,
- un changement de domiciliation de la Communauté de Communes.

M. JOULIN indique que cette modification des statuts va permettre au Président de la CCVLA de signer le contrat départemental de l'Habitat avec le Département et notamment le protocole d'accord relatif à l'attribution des Pass Foncier sur le territoire.

## **7. CONTRAT DE TERRITOIRE HABITAT 2010/2013 AVEC LE DEPARTEMENT ET LA C.C.V.L.A.**

La Communauté de Communes Vallée Loire Authion a engagé en 2009 une réflexion en matière d'habitat en vue d'une contractualisation avec le Département de Maine et Loire. Le conseil communautaire a délibéré le 19 janvier 2010 et statué sur les actions du contrat qui pouvaient relever de ses compétences. Il appartient désormais aux communes de valider dans le programme, les actions qui les concernent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a ainsi validé les actions relevant de son champ de compétences, à savoir :

- le développement d'une nouvelle zone d'habitat avec une approche environnementale sur le site des actuels ateliers communaux pour une enveloppe prévisionnelle de 5 000 €,
- l'étude thermographique sur 5 bâtiments pour environ 1 435 € de dépense prévisionnelle.

M. JOULIN a donc été autorisé à co-signer le contrat départemental de l'Habitat avec la CCVLA et le Département.

## **8. CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL**

M. JOULIN est revenu sur un projet de cession de terrain communal (107 m<sup>2</sup>) à un propriétaire riverain en vue de permettre à ce dernier d'aménager un accès suffisant à sa parcelle. Le service des Domaines, consulté sur ce dossier, a estimé que cette transaction pouvait intervenir sur les bases de 30 € le m<sup>2</sup> soit un montant total pour le terrain à céder de 3 210 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré s'est rallié à l'avis du service des Domaines et a décidé de céder cette partie de terrain au prix de 3 210 €.

## **9. POLARITE ANDARD - BRAIN - CORNE**

M. JOULIN a présenté à l'assemblée le diaporama des dernières évolutions issues du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région angevine et notamment les orientations avancées pour la polarité à constituer sur les communes d'Andard, Brain et Corné.

Il a énoncé les différents enjeux tant sur le plan de l'urbanisation et des stratégies foncières à envisager pour les 20 prochaines années, que sur les plans économique et environnemental.

Il a rappelé les grands principes d'organisation qu'il conviendra de respecter en matière d'offre résidentielle, économique, et d'équipements visant à renforcer la centralité des communes et proposer aux populations une alternative pour une limitation des déplacements.

Le conseil municipal a pris acte de cette présentation qui a suscité une réaction de la part de Mme FROGER concernant les extensions projetées des zones à urbaniser sur des terrains actuellement à vocation horticole. M. JOULIN souligne que l'on raisonne à moyen et long terme sur des espaces importants et non à la parcelle. Toutefois, il rappelle que des arbitrages devront intervenir et que l'intérêt général aura priorité sur les intérêts particuliers.

## **10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- M. JOULIN a rappelé qu'une séance de formation à l'utilisation de défibrillateur entièrement automatisé est prévue le mercredi 7 avril 2010. Les inscriptions sont en cours jusqu'au 2 avril 2010.
- Dans le cadre des travaux de signalétique du sentier d'interprétation du Marais des Prés d'Amont, une subvention d'un montant de 14 000 € a été allouée par la Région des Pays de la Loire.
- En revanche, le dossier de demande de subvention déposé en juillet 2010 auprès du Département en vue du financement des travaux de voirie des rues Bourgalin et du Moulin n'a pas été retenu. Depuis 2010, une réforme des aides départementales est intervenue et soumet désormais ces aides à la mise en place d'une contractualisation avec les intercommunalités. Il convient donc de se rapprocher de la CCVLA afin de déterminer les projets éligibles.
- M. JOULIN a fait part d'une correspondance des services préfectoraux invitant la commune à annuler la délibération relative à l'implantation des éoliennes inférieures à 12 m au motif que celle-ci s'apparente à une interdiction générale et absolue et ne respecte pas, de ce fait, le principe de légalité. Ce dossier devra être retravaillé par la commission Urbanisme.
- Une demande d'inscription à l'école élémentaire publique Charles Perrault d'un enfant d'une commune extérieure a été acceptée.
- Une commission communale agricole a été constituée. Elle sera composée des membres de la commission Maïs (MM. Maillet A., Gaignard P., Troulé J.F., Auzanne J., Mme Tinchant A.) élargie à MM. Touchet F. et Cadeau F. Cette commission sera chargée d'étudier de toutes les questions se rapportant au domaine de l'agriculture.

- Un aménagement provisoire de la rue de la Croix de Bois au niveau du carrefour avec la rue des Lauriers et l'avenue du Val Fleuri est en cours. Plusieurs possibilités vont être expérimentées en vue de permettre à la commission Voirie d'envisager le traitement le plus adéquat de cette section.
- L'encart sur les jardins familiaux paru dans le Flash Infos de février a suscité la curiosité de M. ROBERT. M. JOULIN fait savoir que cet encart a fait suite à une demande d'un habitant de la commune d'Andard visant à recenser les besoins de la population pour ce type d'aménagements.
- Mme GUIRLINGER a fait part de la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal de voir les présentoirs destinés à recevoir les dépliants relatifs à l'opération Eglises accueillantes en Anjou installés avant Pâques.
- Mme NICO qui a participé à la réunion de l'association de défense des communes et groupements de communes du Bassin Loire Authion a indiqué que 29 communes étaient adhérentes et qu'un nouveau bureau avait été constitué avec comme président M. POT, maire de Mazé.
- Mme GUILLAUT a adressé ses remerciements à l'association Arts et Découvertes ainsi qu'à M. STONA de St Mathurin sur Loire pour avoir fourni les objets et œuvres qui ont été présentés dans le cadre de l'exposition sur l'Asie qui s'est tenue dernièrement à la médiathèque.
- Mme LEROY informe de la collecte de la banque alimentaire du 26 au 27 mars.
- Le conseil municipal est invité au concert de printemps de l'Harmonie Municipale Brain Andard le vendredi 16 avril 2010 à 20h30 à l'espace Jeanne de Laval d'Andard.

La secrétaire de séance  
Christine DABIN

Vu, le Maire  
Daniel JOULIN